



L'OUVERTURE SOCIALE *AUTREMENT* PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT CITOYEN ETUDIANT



*Par Maxime GFELLER
et Jean-Baptiste MAUVAIS*

Janvier 2014

Cette note a été écrite par Maxime GFELLER et Jean-Baptiste MAUVAIS.

Maxime GFELLER est étudiant à Sciences Po et HEC Paris. Ce sont ses expériences associatives, politiques et syndicales, autant que ses expériences académiques en France et aux Etats-Unis, qui l'ont amené à travailler sur la question de l'engagement citoyen des étudiants.

Ancien élève de l'ENS Lyon et agrégé d'allemand, Jean-Baptiste MAUVAIS a commencé sa carrière en Seine-Saint-Denis dans un dispositif dédié aux décrocheurs scolaires, avant d'enseigner en classes préparatoires. Il œuvre aujourd'hui à la prévention de la violence dans les établissements scolaires. Ses différentes expériences au contact de publics en grande difficulté scolaire et sociale lui ont permis de mesurer la distance et, parfois, la déconnexion de certaines élites, futurs décideurs politiques, économiques, culturels, à l'égard de la société qui les entoure. Il a donc décidé de fonder le collectif "Responsabilisons les élites".

Ils ont bénéficié du soutien de :

- Mathilde POIRAUDEAU, étudiante à Sciences Po Paris et à HEC,
- Elodie TORDJMAN, diplômée de Sciences Po Paris et de l'ESSEC, fondatrice de Target Pro,
- Alice VOLKWEIN, docteur en études germaniques, ancienne élève de l'ENS Lyon et agrégée d'allemand,
- Hugo ZYLBERBERG, étudiant à l'Ecole Polytechnique.

SUIVRE CARTES SUR TABLE

Site internet : <http://www.cartes-sur-table.fr>

Id. twitter : @CST2012

Facebook : <http://facebook.com/pages/Cartes-sur-table/300422563323462>

L'ESSENTIEL

Les responsables politiques et économiques de notre pays sont de plus en plus accusés d'être déconnectés des réalités sociales. S'il leur appartient de répondre à ces accusations, il nous semble qu'en creux, c'est la formation de ces responsables qui devrait être visée et repensée. Les efforts entrepris pour diversifier le recrutement de nos établissements d'enseignement supérieur au cours des dernières années n'ont pas été suffisants. On ne peut plus se contenter aujourd'hui d'en ouvrir un peu plus grand les portes d'accès ; il est temps de repenser l'ouverture des formations vers la société civile à travers leurs dimensions éthiques, sociales et citoyennes. C'est en ce sens que nous proposons l'instauration d'un engagement citoyen de terrain, concret et pratique, commun à l'ensemble des formations de type Master et Grandes Ecoles.

L'engagement citoyen que nous proposons est issu d'une réflexion globale intégrant l'ensemble des dispositifs existants et prenant en compte les expériences innovantes du domaine. Il constitue d'abord un juste retour des choses : la société investit énormément dans l'enseignement supérieur et il est naturel que ceux qui en bénéficient le plus directement s'engagent dans un dispositif qui profite à tous. Le deuxième objectif est de renforcer la cohésion sociale en mettant les étudiants au contact de la société civile dans toute sa diversité. Pour les étudiants, cet engagement est un moyen de se confronter à la réalité concrète de notre pays, parfois éloignée de leur quotidien, et de développer l'esprit de responsabilité qui leur sera indispensable dans leur vie professionnelle. Judicieusement intégré au cursus académique, un engagement citoyen concret permettra enfin d'incarner, d'interroger, voire de remodeler les connaissances académiques en leur apportant l'expérience et la pratique du concret.

.../...

.../...

S'agissant des modalités de l'engagement et à l'heure de l'autonomie des universités, il faut tenir compte de la diversité des populations auxquelles s'adresse l'engagement citoyen : un dispositif national qui s'appliquerait indifféremment et unilatéralement à l'ensemble des étudiants apparaît illusoire. Nous sommes convaincus que le seul espoir de voir l'engagement citoyen s'ancrer de manière durable dans le cursus des étudiants est que chaque établissement élabore un projet d'engagement citoyen qui lui soit propre. Nous proposons ainsi un éventail de dispositifs flexibles étayés par des exemples concrets de dispositifs existants dont chaque établissement aura vocation à s'inspirer pour bâtir une offre cohérente en phase avec ses spécificités. Les engagements citoyens envisageables sont ainsi très nombreux : visite à des personnes âgées ou auprès d'enfants malades à l'hôpital, organisation d'événements culturels dans des quartiers situés loin du centre-ville, engagement au sein d'associations agréées et partenaires – Restos du cœur, Secours populaire, Croix Rouge –, visite de lieux du patrimoine à destination de publics éloignés de telles pratiques culturelles, pour n'en citer que quelques-uns.

Nous proposons enfin la création d'une agence chargée d'évaluer les dispositifs, de les certifier et de contribuer à leur financement. Forcer les établissements ou les laisser libres d'adopter ou non un dispositif semblent deux voies vouées à l'échec, c'est pourquoi nous proposons plutôt d'instaurer une incitation forte à faire de l'engagement citoyen un élément central de leurs formations à travers des financements dédiés. Ayant la liberté d'élaborer un dispositif en cohérence avec son projet, chaque établissement pourra ainsi faire preuve de créativité dans son approche, de sorte que chaque dispositif, conçu et adapté pour répondre avec autant de précision que possible aux problématiques spécifiques de responsabilisation, verra son impact démultiplié.

Introduction

Si la « déconnexion » de certains responsables politiques ou économiques par rapport à la société est régulièrement pointée du doigt, tout particulièrement dans le contexte récent de crise économique et sociale aiguë, elle ne suscite que des réprobations sans lendemain, comme si la résignation devait l'emporter sur le changement. Or cette déconnexion n'est pas innée : elle est le fruit d'une éducation peu portée sur autrui, dont l'efficacité limitée dans la promotion de la mixité sociale semble avoir mis un terme à toute politique volontariste en la matière. Pourtant, il est possible grâce à l'éducation de faire évoluer les mentalités. Il est urgent d'agir, de proposer et de développer une plus grande ouverture d'esprit chez ceux qui seront demain amenés à exercer des responsabilités. Nous pensons qu'un engagement citoyen étudiant, commun à tous les futurs cadres et responsables de notre société, peut y contribuer.

Depuis une dizaine d'années ont émergé en France différents dispositifs destinés à susciter l'« ouverture sociale » des établissements d'enseignement supérieur. Variés dans leur forme et leurs modalités, ces dispositifs ont pour visée commune d'ouvrir ces établissements à la société qui les entoure. On pense aux désormais célèbres « Conventions Education Prioritaire » (CEP) de l'Institut d'Etudes politiques de Paris, ou bien encore au programme « une Grande Ecole Pourquoi Pas Moi ? » (GEPPM), initié par l'ESSEC et repris par de nombreux autres établissements, dont l'Ecole Polytechnique. Dans le premier cas : un concours spécifique pour des lycéens prometteurs issus de milieux et/ou de lycées défavorisés. Dans le second : un accompagnement régulier de lycéens voire de collégiens également prometteurs, afin de les encourager à oser entreprendre des études supérieures. Ces deux dispositifs constituent, chacun à leur manière, le contexte, le cadre et l'horizon à la fois salutaire et trop étroit dans lequel on pense aujourd'hui l'ouverture sociale en France.

De fait, cette ouverture sociale, affichée et revendiquée, reste trop limitée. Qu'elle prenne la forme de subventions directes ou indirectes, d'un mode de recrutement spécifique à l'usage de publics défavorisés ou d'un accompagnement de ces mêmes publics en vue d'une poursuite d'études post-bac, cette dynamique reste majoritairement placée sous le signe d'une ouverture à sens unique : les deux dispositifs évoqués plus haut, aussi nécessaires et louables soient-ils, révèlent que la forme privilégiée et prioritaire d'ouverture sociale consiste actuellement en un recrutement un peu plus diversifié des « élites », censé suffire à rendre ces institutions socialement responsables. Or ces tentatives se heurtent à une réalité qui perdure : de nombreux étudiants, des grandes écoles comme de certains cursus universitaires, continuent en 2012 à vivre et à penser dans des circuits clos. Dès lors, à l'exception des étudiants, minoritaires, qui s'engagent déjà spontanément dans des associations ou au sein des dispositifs évoqués plus haut, l'ouverture sociale apparaît *quasi* unilatérale.

Si nos établissements d'enseignement supérieur, universités et Grandes écoles veulent mettre en œuvre une « ouverture sociale » réelle et globale à la mesure de leur rôle dans la société, ils ne peuvent plus se contenter d'ouvrir un peu plus grand les portes d'accès en leur sein. Ils doivent également réinventer la formation éthique, sociale et citoyenne dispensée à l'ensemble des publics étudiants qu'ils abritent, en instaurant un engagement citoyen de terrain, concret et pratique, pour tous les étudiants.

Proposition 1 - Encourager les établissements à inclure l'engagement citoyen dans leur projet pédagogique

1. Proposer un éventail de dispositifs pour un engagement citoyen sur-mesure

Nous sommes convaincus qu'à l'heure de l'autonomie des universités et pour tenir compte de la diversité de l'enseignement supérieur, il est illusoire de vouloir proposer un dispositif national qui s'appliquerait indifféremment à l'ensemble des étudiants. Plutôt que de recourir à la loi pour rendre obligatoire et universel un tel dispositif de manière unilatérale, nous pensons au contraire que le seul espoir de voir l'engagement citoyen s'ancrer de manière durable dans le cursus des étudiants est que chaque établissement élabore un projet qui lui soit propre. Néanmoins, même si d'importants efforts ont d'ores et déjà été fournis par certains établissements, nous sommes conscients du fait que ce changement profond n'aura pas lieu spontanément, d'autres défis pouvant paraître prioritaires. C'est la raison pour laquelle nous détaillons dans la troisième partie de ce rapport notre proposition de création d'une agence européenne ayant vocation à promouvoir l'engagement citoyen des étudiants, qui disposera de plusieurs leviers d'incitation, notamment financiers.

Plutôt qu'un dispositif miracle qui proposerait une réponse unique à une problématique complexe et hétérogène, nous proposons aussi un éventail de mesures étayé par des exemples concrets de dispositifs existants en France comme à l'étranger, dont chaque établissement aura vocation à s'inspirer pour bâtir une offre complète afin de s'assurer que chaque étudiant puisse se voir proposer une offre d'engagement citoyen compatible avec ses conditions de vie. Il appartiendra à chaque établissement de mettre en valeur son offre d'engagements, de la rendre cohérente, et de prendre les dispositions nécessaires pour la faire connaître à ses étudiants.

Éclairage : le cas allemand

Si l'Allemagne a partagé ces dernières années avec la France certaines évolutions affectant défavorablement l'engagement citoyen en général, plusieurs dispositifs ont d'emblée été mis en œuvre outre-Rhin pour l'encourager. Ces dispositifs invitent à l'optimisme et ouvrent des perspectives pour le renforcement du service civique en France et pour l'instauration d'un engagement citoyen faisant partie intégrante de la formation universitaire : en Allemagne, cela mérite d'être noté, ces deux systèmes cohabitent sans en effet se concurrencer.

Le service civique évolue mais reste encouragé et attractif

Le service civique, dont l'origine remonte aux années cinquante et qui est aujourd'hui proposé pour une durée de 6 à 18 mois dans différents types d'institutions en Allemagne ou à l'étranger à tous les jeunes de moins de 27 ans ayant terminé leur formation scolaire initiale (Freiwilliges Soziales Jahr, FSJ, ou Freiwilliges Ökologisches Jahr), est aujourd'hui encore attractif. Les chiffres ont été en hausse constante de 2000 à 2009 et restent aujourd'hui élevés, malgré la fin du service civil que cette « année de bénévolat social » permettait de valider. En outre, pour compenser la disparition du service civil, le gouvernement a, au même moment, fondé à l'été 2011 une initiative fédérale (Bundesfreiwilligendienst) pour renforcer l'engagement citoyen dans l'ensemble de la population (sans limite d'âge), montrant par-là l'engagement de l'État dans la promotion d'activités citoyennes. Six mois plus tard fin 2011, le bilan tiré était globalement positif. L'engagement citoyen reste donc ancré dans la culture allemande, notamment parmi les jeunes — une des difficultés rencontrées par ce nouveau dispositif étant plutôt de motiver les plus de 27 ans.

Des modules de « Service Learning » à l'université pour ancrer l'engagement citoyen au sein des cursus universitaires plus fermés depuis l'introduction du LMD

Par ailleurs, depuis 2003 à Mannheim et de manière accrue après l'introduction du LMD, plusieurs universités ont introduit des séminaires suivant la méthode didactique du « Service Learning », méthode venue des Etats-Unis. Il s'agit dans le cadre du Service Learning de proposer un module combinant l'enseignement théorique sur l'organisation et l'action sociale d'une part et, d'autre part, un engagement citoyen concret des étudiants au sein de différentes structures (écoles, associations, etc.). Les étudiants élaborent ainsi eux-mêmes leur projet d'engagement citoyen en réfléchissant aux besoins sociaux, aux outils théoriques et pratiques existants et à ce qu'ils peuvent eux-mêmes apporter. Selon le slogan choisi par le réseau fondé en mai 2011 afin de promouvoir le Service Learning dans différentes universités, il s'agit de valoriser « la formation par la prise de responsabilités ». Ces séminaires font partie intégrante de la formation et sont donc comptabilisés dans la validation du diplôme. Primée dans le cadre de l'initiative « Allemagne, terre d'idées » (Deutschland, Land der Ideen), cette méthode connaît ces dernières années un succès croissant. En effet, le Service Learning permet notamment de valoriser l'engagement citoyen au sein de cursus universitaires devenus, avec le processus de Bologne, de plus en plus resserrés et où il est de plus en plus difficile de combiner études, job alimentaire et engagement bénévole si l'on souhaite réussir. Or cette problématique est bien celle de nombreux étudiants français puisque les cursus universitaires ont toujours été plus stricts et plus resserrés en France, que ce soit en Grande Ecole ou à l'université dès avant le système LMD.

2. S'adresser à tous les étudiants

L'objectif d'un module d'engagement citoyen étudiant est de contribuer à former de futurs responsables responsables, c'est-à-dire davantage en prise avec la société qui les entoure et au sujet de laquelle ils auront à prendre de multiples décisions et orientations. Si la volonté de former de futurs responsables conduit à cibler prioritairement les étudiants en Grandes Ecoles et à l'Université au niveau master, cette formule ne doit pas exclure d'autres étudiants potentiellement intéressés par un engagement citoyen, de manière à ne pas accentuer par là le fossé existant entre les formations. Il faut par conséquent envisager dès le début que des étudiants en licence ou encore en IUT puissent s'ils le souhaitent en faire l'expérience.

3. Assumer un dispositif souple pour massifier l'engagement

a. L'obligation

Ce caractère obligatoire s'ancre dans un constat simple : l'engagement des étudiants existe déjà, et concerne de nombreux jeunes gens, convaincus du bien-fondé et de la nécessité de l'engagement. Un dispositif d'engagement citoyen étudiant qui resterait facultatif n'apporterait autrement dit rien de nouveau par rapport à la situation actuelle : les mêmes étudiants, déjà sensibilisés à l'esprit de responsabilité et de solidarité, continueraient à s'engager avec la même conviction, sans que le rapport des autres étudiants à la société qui les entoure n'évolue. Le risque est de prêcher des convertis et de créer par là-même un effet d'aubaine indésirable.

Pour que les dispositifs d'engagement citoyen étudiant proposés aient un impact sur la formation de l'ensemble des étudiants appelés à occuper par la suite des postes à responsabilités, ils doivent les concerner tous sans exception, afin d'atteindre ceux qui n'ont jamais été sensibilisés à la problématique de la responsabilité individuelle et sociale. Les étudiants *a priori* peu disposés à s'ouvrir à d'autres réalités que celles qu'ils rencontrent au quotidien dans leur environnement universitaire et privé, doivent trouver dans ce dispositif d'engagement citoyen une chance de découvrir des réalités sociales qu'ils n'éprouveraient pas sinon sauf à travers le prisme éloigné et déformant des médias.

La notion d'« obligation » ne doit pas être comprise et vécue comme une contrainte, mais comme une opportunité unique de s'ouvrir à d'autres horizons. Cette expérience peut et doit permettre à de nombreux jeunes jusque-là cantonnés à des lieux, manières d'être, de faire et de penser semblables et clos sur eux-mêmes, de constater concrètement que la société dans laquelle ils évoluent – et pour laquelle ils seront amenés à décider, concevoir, conceptualiser, innover – comporte des manières d'être, de faire et de penser à la fois semblables et différentes.

Éclairage : le cas de l'École polytechnique, un « Stage de Formation Humaine » de 7 mois obligatoire

En première année, le cursus de l'École polytechnique comprend, après 1 mois de Formation Militaire Initiale où tous les élèves apprennent les rudiments de la vie militaire, le choix entre un stage civil et un stage militaire.

Les trois quarts des élèves partent en stage militaire, c'est-à-dire 3 ou 4 mois en école d'officiers selon l'Armée qu'ils ont choisie (Terre, Air ou Marine) puis en régiments, où on leur confie souvent la charge d'une section d'une trentaine de personnes, en leur offrant la possibilité de vivre en immersion avec eux pendant toute la durée du stage. Ce stage est pour beaucoup l'occasion de s'imprégner des valeurs qui constituent le monde militaire et de s'ouvrir sur un univers que peu connaissaient auparavant. Le quart restant choisit d'effectuer un stage civil de 7 mois. Parmi les stages proposés figurent des postes d'assistant pédagogique dans quelques-uns des lycées ou collèges qui en ont le plus besoin, des postes en administration pénitentiaire, dans les Maisons de la Jeunesse et de la Culture, dans des associations comme la Fondation d'Auteuil ou encore l'Association du Locked-In Syndrom. Dans tous les cas, l'accent est mis sur la responsabilité et l'investissement personnel de l'étudiant. Ils permettent toujours d'appréhender des facettes du monde qui sont inaccessibles pour un étudiant qui suivrait un cursus universitaire classique (échec scolaire, extrême pauvreté).

Il convient de souligner le caractère obligatoire de ce stage et combien, malgré des conditions de vie parfois difficiles, celui-ci est apprécié des élèves qui parlent volontiers d'expérience unique, d'une mise en situation qui leur a ouvert les yeux et qui les a fait progresser sur le plan humain, autant qu'elle a rendu service à la structure dans laquelle ils se trouvaient.

b. L'intégration aux études, reposant sur un accompagnement académique

i. Intégration au cursus

Pour être pertinent, le module d'engagement citoyen doit être intégré de plain-pied dans la formation. En effet, l'engagement étudiant reste jusqu'à aujourd'hui dans une dimension parallèle au cursus académique, comme si l'inscription pratique dans les réalités sociales ne constituait qu'une activité secondaire dans la formation de futurs cadres et dirigeants responsables. Au contraire, la rencontre des réalités sociales, les questionnements que cette rencontre peut susciter, les liens que les étudiants peuvent nouer avec leurs différents interlocuteurs, tous ces éléments doivent contribuer à l'élaboration d'un rapport au monde et aux autres plus sensible à la complexité des mouvements traversant le monde social et les individus qui le composent. Une telle intégration de plain-pied au sein des cursus de Grandes Ecoles et des Universités doit se traduire concrètement par des modules d'engagement citoyen qui occupent une place et un créneau à part entière, réservé à cet effet au sein de l'emploi du temps des étudiants.

ii. Accompagnement académique

Par ailleurs, l'intégration au sein du cursus de formation suppose que les modules d'engagement citoyen soient articulés ou ancrés dans les disciplines académiques. Parce qu'il entend contribuer à former de futurs responsables en prise avec le monde qui les entoure, l'engagement citoyen doit faire l'objet d'un accompagnement par un enseignant capable de susciter l'interrogation, la mise en relation, l'inscription de l'expérience pratique dans des contextes économiques, sociaux et culturels plus larges. Cet aller-retour entre l'expérience de terrain et la mise en perspective sur le plan théorique doit favoriser la réflexivité de l'étudiant. L'expérience du concret doit en effet permettre de mettre de la matière derrière les connaissances parfois désincarnées, voire d'interroger ces connaissances pour mieux se les approprier.

c. La valorisation

Le caractère obligatoire et l'intégration de plain-pied aux études ne trouvent leur sens que si l'engagement citoyen des étudiants se voit reconnu et valorisé par des crédits ECTS. Le nombre de crédits ECTS doit être suffisant pour que les étudiants considèrent cet engagement comme une dimension à part entière de leur formation académique au sens large. La validation concrète des modules d'engagement citoyen sera liée d'une part à la présence de l'étudiant dans l'activité au sein de laquelle il sera engagé, à sa présence aux séances d'accompagnement académique organisées dans l'établissement supérieur de rattachement, enfin à la rédaction d'un mémoire soutenu devant un jury d'enseignants sur la nature et la portée de l'engagement.

d. La diversification

L'une des clés de la pertinence du module d'engagement citoyen et de sa recevabilité, par les établissements comme par les étudiants, réside dans la diversification des engagements possibles. Les modules d'engagement étudiant citoyen ne sauraient se cantonner à une ou deux formes privilégiées de type « soutien scolaire en établissement difficile ». Cette activité peut constituer une option pour des étudiants sensibles aux problématiques pédagogiques mais de très nombreuses autres formes d'engagement sont à envisager : visite à des personnes âgées ou auprès d'enfants malades à l'hôpital, organisation d'événements culturels dans des quartiers situés loin du centre-ville, engagement au sein d'associations agréées et partenaires – Restos du cœur, Secours populaire, Croix Rouge –, visite de lieux du patrimoine à destination de publics éloignés de telles pratiques culturelles.

Plus cet engagement citoyen sera diversifié dans ses formes, moins il sera perçu et vécu comme une corvée imposée et plus il aura de chances d'apparaître comme une expérience formatrice, complémentaire des enseignements théoriques dispensés dans les établissements d'enseignement supérieur. Une association telle que la Croix Rouge mène par exemple des actions très variées, susceptibles de répondre à différentes aspirations : sensibilisation (gestes citoyens, prévention des toxicomanies, de l'alcoolisme chez les jeunes, prévention de l'obésité), solidarité (lien intergénérationnel, échanges interculturels, lutte contre les précarités), préservation de l'environnement ou développement culturel. Quelle que soit la forme concrète d'engagement, il est essentiel qu'elle corresponde autant que possible aux centres d'intérêt et aux aptitudes propres à chaque étudiant.

Éclairage : le cas du Jonathan M. Tisch College of Citizenship and Public Service de Tufts University

Il s'agit d'un département à part entière de l'université, dédié à l'engagement civique des étudiants. Il propose des activités faisant partie intégrante du cursus universitaire et des activités parascolaires pour développer des connaissances et des aptitudes relatives à l'engagement civique, en lien avec des organisations de la région. Elles sont ouvertes à l'ensemble des étudiants de l'université, indépendamment de leur spécialisation et pendant toute la durée de leurs études. En outre, le département apporte son soutien à la recherche dans le domaine de l'engagement civique aux professeurs désireux d'apporter une dimension d'incitation à l'engagement citoyen à leurs cours, ainsi qu'à d'autres institutions d'enseignement supérieur aux États-Unis et à l'étranger. Il est à noter que des départements de ce type existent dans de nombreuses grandes universités américaines, notamment à Harvard University.

Ce qui frappe le plus dans cet exemple, c'est le choix de mener ces initiatives directement au sein des universités et la volonté d'associer étroitement l'engagement civique avec l'enseignement à travers des cours dédiés, mais également à travers le travail de recherche universitaire. Plutôt que de se restreindre uniquement au volontariat, la diversité des programmes proposés promeut une « citoyenneté active » (*active citizenship*) au sens large du terme. Cette approche originale est un facteur essentiel de l'attractivité du dispositif. Pleinement inclus dans le cursus universitaire des étudiants, il est ainsi mis en valeur et constitue pour tous ceux qui y participent une expérience valorisée. La proximité de l'engagement civique et des enseignements reçus confère par ailleurs à l'engagement une légitimité quant aux compétences transmises aux étudiants.

Proposition 2 - Valoriser et soutenir les initiatives d'engagement citoyen existantes

1. Fonder le dispositif sur des partenariats

a. Valoriser le service civique

Ouvert aux jeunes de 18 à 25 ans, le service civique constitue un dispositif central en France pour tous ceux qui souhaiteraient s'engager pour l'intérêt général. Il a permis à 46 000 jeunes de s'engager depuis sa création en 2010. En outre, les profils des jeunes engagés dans un service civique sont très proches de ceux de la population française dans son ensemble pour les tranches d'âge considérées, ce qui en fait un outil fidèle à l'objectif de promotion de la mixité sociale. Néanmoins, son coût pour la collectivité (chaque mission coûte aux alentours de 5 300 euros) aussi bien que le niveau d'engagement requis de la part des participants en font un dispositif difficile à massifier. Si le service civique doit être renforcé, il ne pourra pas constituer une réponse exclusive à l'engagement citoyen des étudiants.

b. S'appuyer sur les collectivités, structures publiques et associations agréées

La mise en place d'un module citoyen étudiant ne peut se faire *ex nihilo*. Cela représenterait une tâche insurmontable pour les établissements d'enseignement supérieur concernés. Ce dispositif doit au contraire s'appuyer sur un partenariat avec des structures déjà existantes : collectivités territoriales, structures publiques – écoles, hôpitaux, police, pompiers –, associations agréées. Des conventions seront ainsi signées entre les établissements supérieurs concernés et les collectivités et structures partenaires.

c. Valoriser le savoir-faire des associations étudiantes

Les nombreuses associations étudiantes déjà engagées dans des actions à vocation sociale et citoyenne constituent une ressource inestimable. Leur savoir-faire peut constituer une contribution d'importance à la mise en place du module citoyen étudiant : connaissance du terrain, des interlocuteurs individuels et institutionnels, des difficultés potentielles. Elles peuvent à ce titre jouer un rôle décisif, aux côtés des administrations des établissements d'enseignement supérieur, dans l'instauration d'un engagement plus large de la communauté étudiante au sein de la cité. Qui plus est, l'engagement de certains étudiants en leur sein pourrait être reconnu et validé au titre du module d'engagement citoyen, pourvu que les étudiants concernés prennent part aux séances d'accompagnement académique et réalisent le mémoire en vue de la validation de l'engagement.

Néanmoins, et ce point mérite d'être souligné, on ne saurait imposer aux associations étudiantes déjà existantes de prendre part à la mise en place du module d'engagement citoyen. Seules les associations intéressées et volontaires devront contribuer à ce dispositif.

2. Adapter l'engagement aux contraintes académiques

L'engagement citoyen étudiant doit prendre la forme d'une activité régulière, soit par exemple une demi-journée par quinzaine, répartie sur une année universitaire. De fait, une formule qui serait plus concentrée dans le temps – par exemple sur trois mois à raison de plusieurs jours par semaine – serait trop contraignante par rapport au cursus académique et risquerait d'empêcher son bon déroulement ; par ailleurs, une formule trop resserrée dans le temps apparaît peu propice à une découverte, une réflexion et une maturation qui doivent nécessairement être étalées sur un temps long.

Dans le cadre des Grandes Ecoles, la première année (équivalent L3) constitue le moment le plus propice au déroulement du module citoyen : les étudiants partent majoritairement l'année suivante à l'étranger, et ne sont pas encore liés aux examens et échéances propres à la délivrance du diplôme de fin de cursus. A l'université, la première année de Master constitue un moment privilégié pour l'engagement, là encore moins tributaire des échéances liées à l'obtention du diplôme. Néanmoins, les établissements considérant que ces périodes ne constituent pas des moments adéquats pourront sélectionner une période différente de la scolarité. L'essentiel étant en effet que l'engagement citoyen puisse se fonder de la manière la plus pertinente possible dans les cursus.

3. Institutionnaliser les initiatives indépendantes

Des initiatives peuvent être prises au niveau national comme dans le cadre du service civique, ou directement à l'échelle des établissements, comme à l'ESC Dijon, ou encore par la création de séminaires dédiés ou de programmes académiques plus vastes. Un troisième domaine ne doit pas être oublié : celui des initiatives indépendantes. Les organismes qui les proposent adoptent parfois des approches particulièrement originales, qui constituent une richesse pour les établissements d'enseignement supérieur qui leur permettent simultanément d'enrichir l'offre d'engagement proposée à leurs étudiants.

Éclairage : le cas de l'ESC Dijon

L'ESC Dijon a mis en place depuis septembre 2005 un dispositif innovant d'ouverture sociale : la Pédagogie par l'Action Citoyenne (PAC). Ce dispositif montre qu'une forte volonté des responsables institutionnels peut permettre la mise en place d'un module commun à tous les étudiants.

En effet, ce module est obligatoire et concerne tous les étudiants de l'établissement d'enseignement supérieur en question. Le but de ce module est de former de manière concrète des entrepreneurs responsables, « animés d'un esprit éthique », dotés non seulement de savoirs, de savoir-faire mais aussi d'un « savoir-être sociétal », autrement dit : des citoyens « concernés », « ouverts, responsables et engagés dans la Société ». Ce module prend appui sur des dispositifs d'actions solidaires déjà ancrés dans la société civile, et repose sur des partenariats avec une soixantaine de structures et associations. Il offre la possibilité aux étudiants de première et de deuxième année de s'engager à raison de 48 heures par an dans différents domaines (handicap, aide aux devoirs d'enfants en difficulté, partage intergénérationnel et monde professionnel).

Lors d'une « journée citoyenne » en début d'année universitaire, chaque association et institution partenaire du module PAC vient présenter ses activités et « recruter » les étudiants qui l'accompagneront au cours de l'année. Les étudiants sont libres de choisir un engagement en cohérence avec leurs aspirations, leurs envies et/ou leur projet professionnel. Ce programme est reconnu par la HALDE (Haute Autorité pour la Lutte contre la Discrimination et pour l'Égalité). Concernant plus de 600 étudiants, il représente chaque année 25 000 heures d'engagement citoyen et solidaire au service de la société civile.

Proposition 3 - Créer une agence de l'engagement citoyen

Nous avons présenté les dispositifs à mettre en œuvre pour que chaque étudiant soit confronté au cours de son cursus à un engagement citoyen susceptible de le responsabiliser, mais nous n'avons pas détaillé jusqu'à présent la façon dont nous souhaitons voir ces dispositifs soutenus par les établissements d'enseignement supérieur. Pour ce faire, nous proposons la création d'une agence chargée d'évaluer les dispositifs proposés par les différents acteurs (associations, établissements, entreprises, organismes publics), de certifier que leurs activités sont conformes aux lignes directrices fixées par l'agence, d'apporter des financements aux initiatives retenues et de conseiller les différents acteurs.

Bien qu'une telle agence puisse être envisagée à l'échelle nationale, il semble également pertinent d'envisager sa création à un niveau européen. Mener un tel projet au niveau européen serait porteur de sens car cela renforcerait l'intégration de l'Union Européenne et marquerait un pas supplémentaire vers l'unification de l'espace européen en adoptant une vision transfrontalière du paysage universitaire qui répond largement à son internationalisation croissante.

Ainsi, le rôle de cette agence ne sera pas de coordonner les différents dispositifs d'engagement citoyen, cette tâche devant être assumée par les établissements eux-mêmes, mais de donner aux établissements d'enseignement supérieur les outils dont ils auront besoin pour développer un projet d'établissement d'engagement citoyen convaincant à destination de leurs étudiants via un partage de bonnes pratiques. Il lui faudra encore créer les moyens d'une incitation à la mise en place de tels dispositifs en subventionnant directement certains projets et en certifiant les dispositifs mis en place avec succès, afin que l'engagement citoyen devienne un critère essentiel dans l'attribution de financements.

1. Évaluer

Il existe aujourd'hui de nombreuses initiatives prises par des États, des établissements, des associations, voire des entreprises privées, pour promouvoir l'engagement citoyen auprès des étudiants. Ce foisonnement d'initiatives constitue une grande richesse, mais leur efficacité demande à être évaluée pour être valorisée. C'est ainsi que la première mission de l'agence devra être l'évaluation régulière de l'ensemble des dispositifs qui prétendent permettre aux étudiants de s'engager en faveur de la collectivité. Cette mission permettra à la fois aux différents acteurs de l'engagement citoyen de prendre connaissance des performances des différents dispositifs évalués, mais aussi aux organismes proposant ces dispositifs de disposer d'une évaluation fiable et indépendante sur leur propre dispositif pour œuvrer à leur amélioration.

2. Certifier

L'évaluation des dispositifs d'engagement citoyen devra être accompagnée d'une certification lorsque leurs caractéristiques sont en accord avec les objectifs fixés par l'agence. Ce travail de certification est le complément logique du travail d'évaluation, car il apportera une visibilité aux dispositifs qui remplissent les exigences requises. Par cette certification, les dispositifs deviennent ainsi facilement identifiables et compréhensibles par les acteurs qui sont également assurés de leur qualité. On pourra par exemple imaginer plusieurs niveaux de certification, témoignant chacun d'un certain degré d'aboutissement du dispositif et de sa capacité à proposer aux étudiants une expérience avancée d'engagement citoyen. L'objectif est de faire en sorte que les établissements s'approprient ces certifications en allant jusqu'à conditionner l'obtention de leur diplôme à la validation de certaines exigences quantifiées en terme d'engagement citoyen au cours du cursus.

Ces certifications auront par ailleurs une valeur normative pour les acteurs de l'engagement citoyen. Volontairement ambitieuses et progressives, elles inciteront les divers organismes à revoir à la hausse leurs missions pour être conformes aux normes définies.

3. Financer (et faire financer)

La troisième mission est aussi la plus importante : elle est relative au financement. Même si un certain nombre d'acteurs de l'enseignement supérieur ont déjà compris l'importance de former des responsables qui aient une vision du monde ancrée dans le réel et un sens accru de l'intérêt général, il serait insuffisant de compter sur l'évolution naturelle des mentalités pour une intégration spontanée des dispositifs d'engagement citoyen au cursus étudiant de la part des établissements.

Une première manière de procéder serait d'obliger les établissements, par la loi ou par tout autre moyen contraignant, à intégrer à leur maquette pédagogique un ou plusieurs dispositifs ayant pour objectif de promouvoir l'engagement auprès de leurs étudiants. Cette voie, *a priori* inégalable dans sa rapidité à toucher la quasi-majorité d'une classe d'âge, serait d'une efficacité limitée et risquerait de faire l'objet d'une opposition nourrie et légitime. Une voie plus adaptée serait d'offrir aux établissements d'enseignement supérieur une forte incitation à faire de l'engagement citoyen un élément central de leurs formations à travers des financements dédiés. Gardant la liberté d'élaborer un dispositif en cohérence avec son projet, chaque établissement pourra ainsi faire preuve de créativité dans son approche, de sorte que chaque dispositif, conçu pour répondre avec autant de précision que possible aux problématiques spécifiques de responsabilisation, verra son impact démultiplié.

Confrontés à une concurrence élevée de la part d'établissements français, mais aussi et de plus en plus de la part d'établissements situés à l'étranger, les établissements d'enseignement supérieur sont engagés dans une quête incessante des financements qui leur permettront d'améliorer leur attractivité. Les financements dédiés à l'engagement citoyen devront donc être suffisants pour constituer une incitation efficace, et tenir compte du degré d'aboutissement des dispositifs proposés, ainsi que de leur capacité à s'adresser à un nombre élevé d'étudiants. L'agence de l'engagement citoyen devra par conséquent disposer d'une dotation de l'Etat qui, au-delà de ses missions d'évaluation, de certification et de conseil, lui permettra de financer directement les établissements qui atteindront les objectifs qu'elle aura fixés, de manière à ce que les établissements les plus vertueux ne soient pas pénalisés face à leurs concurrents en France comme à l'international.

En outre, au-delà des financements directs attribués par l'agence pour financer les dispositifs et les valoriser, l'objectif sera de faire en sorte que la qualité et le niveau de développement des dispositifs d'engagement citoyen deviennent un critère essentiel dans l'attribution de subventions à l'enseignement supérieur.

4. Conseiller

Pierre angulaire du secteur, en contact avec un grand nombre d'acteurs de l'engagement citoyen, l'agence aura également pour vocation de constituer un forum au sein duquel les différentes organisations pourront échanger leurs bonnes pratiques pour créer une dynamique et faire en sorte que les dispositifs d'engagement citoyen soient en constante amélioration. Le fruit de ces échanges pourra être mis à disposition des organisations désireuses d'implémenter leurs propres dispositifs d'engagement citoyen afin de les accompagner dans leur démarche. On peut envisager d'aller au-delà de l'enseignement supérieur en imaginant que d'autres organismes s'approprient ce système de certification. Les entreprises pourraient ainsi très bien en tenir compte dans leur processus d'embauche, bien que ce point dépasse le cadre de notre rapport.